



## Convention de formation professionnelle

**AFK Formations** – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d’activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de **Pascale DOUCET** intitulée « **Le rôle de l’orthophonie dans le traitement des apnées du sommeil et du ronflement** ».

### **Information pratiques :**

Dates : 25 et 26 avril 2025

### Horaires :

- Jour 1 : 9h-12h30 / 13h30-17h30
- Jour 2 : 9h-12h30 / 13h30 – 16h30

Nombre d’heures au total : 14 heures

Pré-requis : être orthophoniste et logopède et pouvoir le justifier

Lieu de formation : STRASBOURG

Tarifs : 400 Euros pour les libéraux sans financement ou avec financement FIFPL / 500 Euros pour les salariés ou les libéraux avec financement DPC (demandes de financement en cours, confirmation à venir).

### **Objectifs pédagogiques :**

- Comprendre les différentes phases du sommeil et leurs interpénétrations
- Comprendre les causes des apnées
- Comprendre les conséquences générales de l'hypoxie
- Induire un changement de comportement du patient
- Comprendre les conséquences de la respiration nasale
- Être en mesure d'effectuer un bilan myo-fonctionnel
- Evaluer un frein restrictif
- Créer son protocole de rééducation

### **Objectifs opérationnels :**

- Poser un diagnostic orthophonique adapté et spécifique
- Elaborer un projet thérapeutique ciblé pour le patient et en adéquation avec le diagnostic orthophonique

**Supports techniques** : Diaporama et support écrit pour les stagiaires

### **Moyens pédagogiques :**

- Exposé théorique avec confrontation des connaissances des stagiaires
- Etudes de cas
- Présentation d’outils
- Confrontation des différentes expériences entre pairs
- Photos
- Tours de table

**Accessibilité :**

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

**Entre les soussignés :**

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42670490367 auprès de la Préfecture de Strasbourg  
Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

Dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Numéro ADELI : .....

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....

Dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

**Modalités et délais d'accès :**

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la formation, soit le 10 décembre 2023.

Pour les libéraux sans financement ou avec un financement FIFPL, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement votre sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les libéraux avec un financement DPC, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un chèque de 100 Euros à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 100 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

-

A ....., le .....  
Le stagiaire

L'employeur (pour les salariés pris en charge)

AFK Formations

